



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

LETTRE DU MAIRE AUX AUDONIEN·NE·S

SAINT-OUEN-SUR-SEINE, SEPTEMBRE 2022



Face à la crise énergétique et à l'inflation, nous gardons le cap

**Chères Audoniennes,
Chers Audoniens,**

Vous le savez, notre pays fait aujourd'hui face aux impacts de l'actualité internationale et de la guerre en Ukraine. Celle-ci bouleverse le fonctionnement habituel de nos économies, engendrant un phénomène d'inflation.

Ces hausses des tarifs du gaz et de l'électricité, du papier, ou encore des denrées alimentaires pèsent fortement sur le budget des ménages et des collectivités.

« Dans un contexte de crise et de hausse généralisée des prix, la Municipalité maintient le cap, et prend des mesures pour préserver le pouvoir d'achat des Audoniennes et des Audoniens »

J'ai ainsi souhaité, avec l'équipe municipale, vous apporter des éléments d'information et de compréhension des mesures qui seront prises pour préserver l'équilibre général du budget de notre ville et le pouvoir d'achat des familles audoniennes.

Depuis le début du mandat, nous avons mis en œuvre une gestion sérieuse et responsable des deniers publics.

Malgré la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des soutiens financiers de l'État, les choix que nous faisons et le projet que nous mettons en œuvre poursuivent un cap clair :

- Financer les dépenses nouvelles sans augmenter les impôts des Audoniennes et des Audoniens
- Voter un budget nous permettant de dégager les marges de manœuvre budgétaires suffisantes pour les dépenses d'investissement d'avenir (construction des écoles, des gymnases, du nouveau commissariat municipal...)
- Améliorer la qualité du service public

Face à cette hausse des prix, nous appliquerons la même approche. Les estimations actuelles laissent à penser que les crédits municipaux dévolus à l'achat de gaz devront être multipliés par 5 de 2022 à 2023 ; ceux de l'électricité multipliés par 1,4 et, pour les équipements qui sont raccordés au réseau de chaleur de la ville exploité par la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain), par 1,15.

Dans ce contexte, les mesures prises depuis le début de notre mandat et qui s'inscrivent dans l'accélération de la transition écologique nous permettront d'atténuer l'impact de ces hausses. Le contrat de performance énergétique

FOURNITURE EN GAZ
(SUR LES MARCHÉS)

16,04 € le MWh

Pour l'exercice de l'année 2021-2022

210-220 € le MWh
Actuellement

Alors que ce budget initial en 2022 aurait dû être multiplié par 13, il ne le sera que par 5 grâce aux politiques de rénovation et de réhabilitation engagées depuis 2 ans, passant d'une enveloppe de 896 k € à 4,480 millions d'€ (40 % de la consommation de la Ville a doré et déjà été achetée en juin dernier au prix moyen de 118 € le MWh, c'est donc sur les 60 % restant que la hausse actuelle des prix aura le plus d'impact).

FOURNITURE EN ÉLECTRICITÉ
(SUR LES MARCHÉS)

200 € le MWh

Pour l'exercice de l'année 2021-2022
Tarif ARENH* : 42 € le MWh.

400 € le MWh

Pour l'exercice de l'année 2022-2023
Tarif ARENH* : 49 € le MWh.

Le budget initial prévoyait une enveloppe de 1,2 million d'€, pour 2023 il passera à 1,7 million d'€.

*L'ARENH, ou Accès régulé à l'électricité nucléaire historique, est un dispositif qui permet aux fournisseurs alternatifs d'électricité de bénéficier d'un tarif fixe à l'achat d'un certain volume d'électricité produite dans les centrales nucléaires.



LA VILLE MAINTIENT UNE CANTINE ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS !

Avec l'augmentation généralisée des prix des denrées alimentaires, due au contexte international, les prix des repas dans les cantines scolaires augmentent aussi de 400 000 €.

Pour ne pas répercuter cette augmentation sur les familles Audonien-ne-s, la Ville a pris la décision d'allouer 400 000 € sur le budget général.

0%

LA MUNICIPALITÉ N'AUGMENTE PAS LES IMPÔTS

La municipalité maintient le cap de façon sérieuse et responsable dans le pilotage du budget de la Ville sans augmenter les taxes auprès des Audoniennes et Audoniens. Comme en 2020 et 2021, son taux sur la taxe foncière demeure de 33,21 %.

Les augmentations constatées sur la taxe foncière (réévaluation des bases ou taxe d'ordure ménagère) ne sont pas de son ressort.

« Toujours dans l'objectif de protéger le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires, en tant que Président de la SEMISO, après discussion avec les associations de locataires (CNL) et les élu-e-s du groupe À Gauche, j'ai décidé de la suspension du Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) pour les locataires concerné-e-s. »

a d'ores et déjà permis par un entretien et une optimisation des installations de réduire de 15 % notre consommation énergétique. Nous avons également engagé en 2021 et 2022 une campagne importante de remplacement des chaudières anciennes co-financée par l'État. Ces investissements ont permis de réduire les consommations de gaz de 28 % sur 16 de nos équipements dont 8 écoles.

Nous avons raccordé cet été l'école Mandela au CPCU, comme le sont déjà les deux piscines municipales, dont la forte proportion d'énergies renouvelables (70 %) nous assure une quasi-stabilité tarifaire.

En outre, j'ai demandé aux élu-e-s et aux équipes administratives de prévoir un budget de fonctionnement, hors masse salariale, qui fasse apparaître des économies pour compenser les effets de l'inflation.

La nature de ces efforts est en cours d'instruction et consistera à trouver des solutions en faveur d'une politique de sobriété énergétique. Ainsi, la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine souhaite :

• BAISSER LES TEMPÉRATURES DE CONSIGNE DE CHAUFFAGE

Les températures des bâtiments publics baisseront de 1°C. Elles passeront ainsi de 19°C à 18°C pour l'ensemble des établissements à l'exception des équipements petite enfance et enfance. De même, la température de l'eau chaude dans les sanitaires des gymnases sera réduite.

• MUTUALISER L'UTILISATION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS

La régulation programmée des températures la nuit et les week-ends est en place dans les équipements de la Ville de Saint-Ouen. Cette disposition sera renforcée par une mutualisation de l'usage des locaux administratifs favorisée par le regroupement des accueils et services au sein du CASO et le télétravail pendant les vacances scolaires.

• ILLUMINATIONS DE NOËL

Les illuminations pour les fêtes de fin d'année contribuent à l'animation de la ville. Le déploiement de ces dernières sera revu et l'usage de décorations équipées d'ampoules LED systématisé.

Pour protéger les personnes et les familles en difficulté, j'ai demandé au CCAS de recenser les personnes qui, à Saint-Ouen, auront besoin d'un accompagnement renforcé en termes de lutte contre la précarité énergétique ou de difficultés fortes à se nourrir au quotidien.

Toujours dans l'objectif de protéger le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires, en tant que Président de la SEMISO, après discussion avec les associations de locataires (CNL) et les élu-e-s du groupe À Gauche, j'ai décidé de la suspension du Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) pour les locataires concerné-e-s.

Parallèlement, malgré la hausse des prix des denrées alimentaires, nous avons pris la décision de ne pas augmenter le coût de la restauration scolaire et des activités périscolaires. Les taux d'imposition n'augmenteront pas non plus conformément aux engagements pris.

Vous l'aurez compris, notre responsabilité en tant qu'élu-e-s nous impose d'appréhender la situation actuelle à l'aune du principe de réalité. Malgré tout, sérieux et responsables, nous continuons à vous protéger sur le plan social, économique, sanitaire et environnemental.

Bien respectueusement,

Karim BOUAMRANE
Maire de Saint-Ouen-sur-Seine
Vice-président délégué à la Culture
du Conseil départemental
de Seine-Saint-Denis